

Pour votre information, l'ANR vient de lancer une déclinaison de l'instrument MRSEI dédié uniquement aux appels à projets collaboratifs en deux étapes.

Le SRSEI (Soutien aux Réseaux Scientifiques Européens ou Internationaux) s'adresse aux PI français, coordinateurs, dont le projet a été accepté en deuxième étape.

L'évaluation se fait en continu et le dépôt est simplifié. **Le dépôt doit être fait au plus tard dans les 15 jours calendaires suivant l'annonce des résultats de l'étape 1** pour une réponse de la part de l'ANR au maximum 6 semaines après le dépôt. **L'aide est de 17 000 € maximum** pour une durée de 12 mois. Si le projet a bénéficié d'une aide MRSEI "classique" avant le dépôt de la 1ère étape il n'est pas éligible à ce dispositif.

Particularité importante :

"Considérant qu'une évaluation de haut niveau, selon les standards internationaux d'excellence, a déjà été menée dans le cadre d'Horizon Europe ou d'appels internationaux, l'ANR se base sur le résultat de cette évaluation et ne procède pas à une nouvelle évaluation scientifique des dossiers. **Toute demande de soutien éligible sera sélectionnée et bénéficiera d'une aide de l'ANR selon les dispositions définies ci-dessous.**"

Les résultats de la 1ère étape des appels à projets 2022 en deux étapes du cluster santé seront normalement connus à la fin de cette semaine. Pourrez-vous s'il vous plaît diffuser cette information aux coordinateurs de projets qui seront sélectionnés pour un dépôt en deuxième étape ? (si vous êtes informés du résultat)

Plus d'information ici : https://anr.fr/fr/detail/call/programme-soutien-aux-reseaux-scientifiques-europeens-ou-internationaux-srsei-edition-2022/?tx_anrprojects_request%5Baction%5D=show&cHash=3d121c32da40fa91a07867dbffdd252c

D'avance merci pour votre collaboration,

--

Fanta SAKHO

Inserm | Délégation Régionale Paris-IDF centre-Est / Pôle Financier
8 rue de la Croix Jarry - Biopark Bâtiment A | 75013 Paris
Tél. +33148073440

